DECAPANT EMULSION
Elimine les émulsions - HP

EXPERT clean

DEFINITION / DESTINATION / REFERENCES

Décapant polyvalent pour tous types de surfaces traités ou non traités.

Dissout en quelques minutes les cires de toutes natures.

Produit non moussant efficace sur les émulsions métallisées y compris les plus anciennes.

Efficace également pour la remise en état de tous types de sols lavables.

Produit très puissant à fort pouvoir mouillant réduisant considérablement les temps d'action.

- référence EXC010016 - 5L

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Aspect : Liquide limpide
- Densité : 1,00 +/- 0,02
- pH : 12,5
- Contient : Produit alcalin, se référer à la fiche de donnée de sécurité.
- Stockage : Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid. Craint le gel.
- Réservé à un usage professionnel

MODE D'EMPLOI

- Diluer dans l'eau tiède entre 2 et 10% suivant l'accumulation des cires. Doser jusqu'à 25% pour les cires les plus anciennes.
- Laisser agir qeulques minutes puis passer la monobrosse basse vitesse équipée d'un disque marron ou noir.
- Récupérer la solution souillée à la raclette ou à l'aspirateur à eau.
- Rincer à l'eau claire jusqu'à l'obtention d'un pH neutre.
- Bien laissé sécher avant l'application du BOUCHE PORE Expert Clean et du METALLISANT Expert Clean.

Utilisation également possible en tant que décapant à sec : Diluer à 50% et utiliser le produit en Spray Methode avec une monobrosse basse vitesse équipée du disque approprié.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Produit réservé à un usage professionnel. Tenir hors de portée des enfants.
- Porter des gants de protection, vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
- Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande pour les professionnels.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.
Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

DECAPANT EMULSION

Version: 1 Date d´établisement: 22/06/2017 Date d´impression: 22/06/2017

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L´ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: DECAPANT EMULSION

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [_] Industriel [X] Professionnel [_] Consommation
Produit d´entretien.
Secteurs d´utilisation:
Utilisations professionnelles (SU22).
Utilisations déconseillées:
Ce produit n´est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d´utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme ´Utilisations prévues ou identifiées´.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation, selon l´annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Contient: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (DEGBE): Ne pas utiliser dans les appareils de peinture par pulvérisation. 1. Ne peut être mis sur le marché pour la première fois après le 27.06.2010, pour la vente au public, en tant que constituant de peinture par pulvérisation ou de produit de nettoyage sous forme de spray dans des générateurs aérosols à des concentrations égales ou supérieures à 3% en poids. 2. Les peintures sous forme de sprays et les produits de nettoyage sous forme de sprays dans des générateurs aérosols contenant du DEGBE et ne respectant pas les conditions énoncées au paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché pour la vente au publiLes restrictions ne s´appliquent pas à leur stockage, à leur conservation, à leur traitement, à leur chargement dans des conteneurs, ni à leur transfert d´un conteneur à un autre pour exportation, à moins que la fabrication des substances ne soit interdi

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
ESPACE COOPERATIVE
345 rue Mario et Monique Piani - 69480 AMBERIEUX D'AZERGUES
Tel : 04 74 67 19 99 Fax : 04 82 53 71 34 Mail : pro@prodygiene.com

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D´APPEL D´URGENCE: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Classification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~1221/2015 (CLP):
DANGER: Skin Corr. 1B:H314 | STOT SE (irrit.) 3:H335

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d´exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé	Skin Corr. 1B:H314 STOT SE (irrit.) 3:H335	Cat.1B Cat.3	Peau, Yeux Inhalation	Peau, Yeux Voies respiratoires	Brûlures Irritation
Santé humaine:					
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l´environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2 ÉLÉMENTS D´ÉTIQUETAGE:

Le produit est étiqueté avec la mention d´arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~1221/2015 (CLP)

Mentions de danger:

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P102-P405	Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef.
P260c	Ne pas respirer les vapeurs.
P280F	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P330+P331	EN CAS D´INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304+P340	EN CAS D´INHALATION: Transporter la personne à l´extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l´eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501b	Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux.

Indications additionelles:
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUD011 Ne pas ingérer.
Substances qui contribuent à la classification:
2-aminoéthanol
Acide dodecylbenzènesulfoniques

2.3 AUTRES DANGERS:
Dangers qui n´entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
Autres dangers physico-chimiques: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.
Autres effets néfastes pour l´environnement: # *Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.*

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:
Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:
Ce produit-ci est un mélange.
Description chimique:
Dissolution de chemicals en milieu aqueux.

COMPOSANTS DANGEREUX:
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d´exemption:

5 < 10 %	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS: 112-34-5 , EC: 203-961-6 CLP: Attention: Eye Irrit. 2:H319	REACH: 01-2119475104-44	Indice nr. 603-096-00-8 < REACH / CLP00
5 < 10 %	2-aminoéthanol CAS: 141-43-5 , EC: 205-483-3 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 4:H332 | Acute Tox. (skin) 4:H312 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Corr. 1B:H314 | STOT SE (irrit.) 3:H335	REACH: 01-2119486455-28	Indice nr. 603-030-00-8 < REACH / CLP00
2,5 < 5 %	Acide dodecylbenzènesulfoniques CAS: 27176-87-0 , EC: 248-289-4 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Corr. 1B:H314		Autoclassé
< 0,05 %	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CAS: 2634-33-5 , EC: 220-120-9 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 | Skin Irrit. 2:H315 | Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1A:H317 | Aquatic Acute 1:H400	REACH: Biocide	Indice nr. 613-088-00-6 < CLP00

Impuretés:
Ne contient pas d´autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Stabilisateurs:
Aucun

Référence à d´autres sections:
Pour plus d´informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):
Liste mise à jour par l´ECHA sur 12/01/2017.
Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune
Substances SVHC candidates à inclure dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OUTRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB):
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:

Les symptômes peuvent apparaître aprés l´exposition, de sorte qu´en cas d´une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s´il y a une possibilité d´exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	L´inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. L´inhalation produit sensation de brulûre, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l´amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d´arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l´eau froide ou tiède et une solution aqueuse de bicarbonate de sodium au 5%. Puis laver à nouveau la zone avec de l´eau savonneuse.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur, brulûres profondes graves et perte de vision.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l´eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu´à ce que l´irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	En cas s´ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l´oesophage, avec troubles gastriques et douleurs abdominales.	En cas d´ingestion, demander l´assistance immédiate d´un médecin. Boire de l´eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque de perforation. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:
Information pour le médecin: Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d´estomac après avoir fait une addition de dimethicone (antimousse).
Antidotes et contre-indications: Il n´est pas connu un antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L´INCENDIE

5.1 MOYENS D´EXTINCTION:
En cas d´incendie dans l´alentour, touts les agents extincteurs son permis.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène, oxydes de soufre. L´exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l´incendie, il serait nécessaire d´utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l´équipement de protection contre l´incendie n´est pas disponible ou n´est pas utilisée, combattre l´incendie d´un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d´incidents chimiques.
Autres recommandations: Refroidir à l´eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d´où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l´incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d´eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D´URGENCE:
Éviter le contact direct du produit. Éviter l´inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter la contamination d´égouts, d´eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Transférer à un récipient approprié pour sa récupération ou élimination. Neutraliser avec du carbonate ou bicarbonate de sodium. Garder les restes dans un conteneur fermé. Finalement, laver l´aire avec de l´eau abondante.

6.4 RÉFÉRENCE À D´AUTRES SECTIONS:
Pour des informations de contact en cas d´urgence, voir la section 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.
Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l´élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:
Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
Recommandations générales:
Manipuler en évitant des projections. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.
Recommandations pour prévenir des risques d´incendie et d´explosion:
Le produit n´est pas susceptible de s´enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l´oxygène de l´air ambiant en quoi Il se trouve, de sorte qu´il n´est pas inclus dans le champ d´application de la Directive 94/9/CE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives. Ni est applicable les dispositions des exigences particulières pour les installations électriques dans des locaux à risque d´incendie ou d´explosion.
Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l´eau savonneuse. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Recommandations pour prévenir la contamination de l´environnement:
Il n´est pas considéré un danger pour l´environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D´UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D´ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:
Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Dû à sa nature corrosive, il faut prendre une extrême cautèle à la sélection de matériaux pour bombes, emballages et lignes. Le sol doit être imperméable et résistant à la corrosion, avec un système de canaux permettant le recueillement du liquide vers une fosse de neutralisation. L´équipe électrique doit être en matériaux non corrodibles. Pour plus d´informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin	:	D´après les dispositions en vigueur.
Températures	:	min: 5. ºC, max: 40. ºC (recommandé).

Matières incompatibles:
Conserver à l´écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques.
Type d´emballage:
Selon réglementations en vigueur.
Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:
Non applicable.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:
Il n´existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l´usage de ce produit.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L´EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d´exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l´atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l´efficacité de la ventilation ou d´autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d´utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l´exposition par inhalation aux agents chimiques, et l´exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d´orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D´EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME ppm	VME mg/m3	VLCT ppm	VLCT mg/m3	Observations	Table MP nr.
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	2007	10.	68.	15.	101.		84
2-aminoéthanol	2007	1.0	2.5	3.0	7.6		49,49bis
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one		-	0.10	-	-	Vd Recommandé	

VME - Valeur limite moyenne d´exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d´exposition court terme, MP - Maladie Professionelle.
*Vd - Risque de pénétration percutanée.

Risque de pénétration percutanée (*Vd): Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n´est prise pour empêcher l´absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l´absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d´entrée d´importance égale ou supérieure même que l´inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l´utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):
Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):
Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d´exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d´un limite d´exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d´une organisation d´experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/kg bw/d	DNEL Oral mg/kg bw/d
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	s/r (a) 67.5 (c)	s/r (a) 20.0 (c)	- (a) - (c)
2-aminoéthanol	- (a) - (c)	- (a) 1.00 (c)	- (a) - (c)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/cm2	DNEL Yeux mg/cm2
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	101. (a) 67.5 (c)	s/r (a) s/r (c)	- (a) - (c)
2-aminoéthanol	- (a) 3.30 (c)	s/r (a) s/r (c)	- (a) - (c)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:
Non applicable (produit per utilisation professionnelle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
s/r - DNEL non derivé (pas de risque identifié).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques: - Eau douce, marin et déversements intermitentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1.00	0.100	3.90
2-aminoéthanol	0.0850	0.00850	0.0250
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	-

- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l´eau douce et marine:	PNEC STP mg/l	PNEC Sédiments mg/kg dry weight	PNEC Sédiments mg/kg dry weight
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	200.	4.00	0.400
2-aminoéthanol	100.	0.425	0.0425
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	-

Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres: - Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l´homme:	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dry weight	PNEC Oral mg/kg bw/d
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	-	0.400	56.0
2-aminoéthanol	-	0.0350	-
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	-	-	-

(-) - PNEC non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).

8.2 CONTRÔLES D´EXPOSITION:

MESURES D´ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d´un bon système d´extraction générale.

Protection respiratoire: Éviter l´inhalation de vapeurs.
Protection des yeux et du visage: Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.
Protection des mains et de la peau: Disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation. L´utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l´exposition.

CONTRÔLE DE L´EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:
Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l´ambient de travail, on recommande l´utilisation d´équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d´informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l´utilisation, le nettoyage, l´entretien, le type et les caractérístiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque: ✓	Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d´ébullition supérieur à 65ºC (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu´a 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu´a 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu´a 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n´opèrent pas de façon satisfaisante quand l´air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène infèrieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
Lunettes: ✓	Lunettes de sécurité avec des protections latérales pour produits chimiques (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable par risque de déversement, projection ou nébulisation du liquide.
Gants: ✓	Gants en gomme de néoprène (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s´attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d´utilisation prétendue. Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d´utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d´instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d´enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes: ✓	Bottes en gomme de néoprène (EN347).
Tablier:	Non.
Combinaison: ✓	Il faudra utiliser des vêtements résistant aux produits corrosifs.

Risques thermiques:
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D´EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter tout déversement à l´environnement. Éviter les émissions à l´atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l´infiltration dans les sols.

Déversement dans l´eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d´eau doit être évité.
- Loi de gestion de l´eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l´eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l´atmosphère durant la manipulation et l´utilisation. Éviter l´émission à l´atmosphère.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect			
- État physique	:	Liquide transparent.	
- Couleur	:	Incolore.	
- Odeur	:	Caractéristique	
- Seuil olfactif	:	Non disponible (mélange).	
Valeur pH			
- pH	:	12.5 ± 0.5 à 20ºC	
Changement d´état			
- Point de fusion	:	Non disponible	
- Intervalle d´ébullition	:	100* - 315* ºC à 760 mmHg	
Densité			
- Densité de vapeur	:	Non disponible	
- Densité relative	:	1.005* à 20/4ºC	Relative eau
Stabilité			
- Température décomposition	:	Non disponible	
Viscosité:			
- Viscosité dynamique	:	Non disponible	
Volatilité:			
- Taux d´évaporation	:	Non disponible (manque de données).	
- Tension de vapeur	:	Non disponible	
Solubilité(s)			
- Solubilité dans l´eau:	:	Miscible	
- Liposolubilité	:	Non disponible (mélange non testé).	
Inflammabilité:			
- Point d'éclair	:	Ininflammable	
- Température auto-inflammation	:	Non applicable (il mantient pas la combustion).	

Propriétés explosives:
Non disponible.
Propriétés comburantes:
Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Tension superficielle	:	64.7* din/cm	a 20ºC
- Chaleur de combustion	:	1040* Kcal/kg	
- Non volatiles	:	4.4 % Poids	
- COV (livraison)	:	14.2 % Poids	
- COV (livraison)	:	142.2 g/l	

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d´informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l´environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:
Corrossion pour les métaux: Non disponible.
Proprietés pyrophoriques: In n´est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:
Stable dans les conditions de stockage et d´emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:
Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, matières basiques, métaux.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:
Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.
Lumière: S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire.
Air: Le produit n´est pas affecté par l´exposition à l´air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.
Pression: Irrélevant.
Chocs: Le produit n´est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l´emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:
Conserver à l´écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:
Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de nitrogène, oxydes de soufre, sulphure d'hydrogène.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification toxicoloqique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~1221/2015 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels :	DL50 (OECD 401) mg/kg oral	DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	3384. Rat	2764. Lapin	> 6000. Rat
2-aminoéthanol	1515. Rat	1025. Lapin	
Acide dodecylbenzènesulfoniques	650. Rat		
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	1020. Rat	> 2000. Rat	> 2050. Rat

Dose sans effet observé
Non disponible
Dose minimale avec effect observé
Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D´EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d´exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Cutanée: Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
Ingestion: Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Corrossivité/irritation respiratoire:	Voies respiratoires	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.
Corrossivité/irritation cutanée:	Peau	Cat.1B	CORROSIF: Provoque des brûlures de la peau.
Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.1	LÉSIONS: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

· Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):
Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:
Effets cancérigènes: N´est pas considéré comme un produit cancérigène.
Génotoxicité: N´est pas considéré comme un produit mutagénique.
Toxicité pour la reproduction: N´est pas perjudiciable pour la fertilité. N´est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.
Effets via l´allaitement: Il n´est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D´UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:
Routes d´exposition: Peut s´absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.
Exposition à court terme: Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d´ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires.
Exposition prolongée ou répétée: Le contact répété ou prolongé peut provoquer l´élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:
Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:
Absorption percutanée:
Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être tres élevé: 2-aminoéthanol.
Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:
Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d´ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification écotoxicoloqique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~1221/2015 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

Acute toxicity in aquatic environment de composants individuels :	CL50 (OECD 203) mg/l.96heures	CE50 (OECD 202) mg/l.48heures	CE50 (OECD 201) mg/l.72heures
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1300. Poissons	> 100. Daphnie	> 100. Algues
2-aminoéthanol	349. Poissons	65. Daphnie	15. Algues
Acide dodecylbenzènesulfoniques	11. Poissons	5.9 Daphnie	29. Algues
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	1.2 Poissons	0.85 Daphnie	0.37 Algues

Concentration sans effet observé
Non disponible
Concentration minimale avec effet observé
Non disponible

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:
Biodégradabilité: Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation 648/2004/CE sur les détergents: Biodégradation finale en aérobiose > 60% dans les 28 jours. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournis à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Biodegradation aérobique de composants individuels :	DQO mgO2/g	%DBO/DQO 5 days 14 days 28 days	Biodegradabilité
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	2080.	~ 5. ~ 54. ~ 85.	Facile
2-aminoéthanol	1540.		Facile
Acide dodecylbenzènesulfoniques			Facile
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			Non facile

Hydrolyse: Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:
Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels :	logPow	BCF L/kg	Potenciel
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0.910	3.2 (calculée)	Non disponible
2-aminoéthanol	-1.31	3.2 (calculée)	Non disponible
Acide dodecylbenzènesulfoniques	1.96	130. (calculée)	Non disponible
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.640	3.2 (calculée)	Non disponible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:
Non disponible.

12.5 RÉSULTATS DE L´EVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:
Potentiel d´appauvrissement de la couche d´ozone: Non disponible.
Potentiel de formation photochimique d´ozone: Non disponible.
Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.
Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L´ÈLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l´égout ou dans l´environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d´emballages souillés: Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE:
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement,)en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:
Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU: 3267

14.2 NOM D´EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:
LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (contient 2-aminoéthanol, en solution)

14.3
14.4 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D´EMBALLAGE:

Transport par route (ADR 2017) et
Transport par chemin de fer (RID 2017):

- Classe: 8
- Groupe d´emballage: III
- Code de classification: C7
- Code de restriction en tunnels: (E)
- Catégorie de transport: 3 , max. ADR 1.1.3.6. 1000 L
- Quantités limitées: 5 L (voir exémptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4

Transport voie maritime (IMDG 37-14):

- Classe: 8
- Groupe d´emballage: III
- Fiche de Sécurité (FS): F-A,S-B
- Guide soins médicaux d´urgence: 760
- Polluant marin: Non.
- Document pour le transport: Connaissance d´embarquement.

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2016):

- Classe: 8
- Groupe d´emballage: III
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non disponible.

14.5 DANGERS POUR L´ENVIRONNEMENT:
Non applicable (non classé comme dangereux pour l´environnement).

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L´UTILISATEUR:
S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d´accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L´ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:
Non disponible.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D´ENVIRONNEMENT:
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation: Voir la section 1.2

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (produit per utilisation professionnelle).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (produit per utilisation professionnelle).

Législation spécifique sur les détergents:
· Applicable d´après le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents. Contient agents de surface anioniques < 5 %, EDTA et sels < 5 %, BENZISOTHIAZOLINONE. Ne pas ingérer.

AUTRES LÉGISLATIONS:
· Voir le Tableau nr. 49 ´Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines´ (France).
· Voir le Tableau nr. 49bis ´Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l´isophoronediamine´ (France).
· Voir le Tableau nr. 84 ´Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel´ (France).

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:
Pour cette mélange n´a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE Á LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:
Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~1221/2015 (CLP), Annexe III:
H302 Nocif en cas d´ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:
Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l´interpretation des fiches de donnés de sécurité et l´étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

· European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
· Access to European Union Law, http://eur-lex.europa.eu/
· Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
· Valeurs limites d´exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
· Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2017).
· International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 37-14 (IMO, 2014).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:
Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

· REACH: Réglément concernant l´enregistrement, l´évaluation et l´autorisation des substances chimiques.
· GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
· CLP: European regularion on Classificatin, Labelling amd Packaging of substances and chemical mixtures.
· EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
· ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
· CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
· UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
· SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
· PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
· mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
· COV: Composés Organiques Volatiles.
· DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
· PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
· LD50: Dose létale, 50 pour cent.
· LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
· ONU: Organisation des Nations Unies.
· ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
· RID: Réglement international concernant le transport des merchandises dangereuses par chemin de fer.
· IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
· IATA: International Air Transport Association.
· ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
Fiche de Données de Sécurité selon l´Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l´annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE: Date d´établisement:
Version: 1 22/06/2017

Les conditions de travail de l´utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l´utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.